

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai– 3 juin 2019

Questions stratégiques

PROGRAMME CITES SUR LES ESPECES D'ARBRES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. Le 14 juillet 2017, le Secrétariat et la Commission européenne ont annoncé que l'Union Européenne (UE) allait contribuer pour 8 millions d'Euros au projet intitulé : *Soutien à la gestion durable des espèces d'arbres en danger et à la conservation de l'éléphant d'Afrique*¹. Cette contribution incluait 7 millions d'Euros affectés au soutien du Programme CITES sur les espèces d'Arbres qui devait être mis en place par le Secrétariat, et 1 million d'Euros affectés au Fonds pour l'éléphant d'Afrique devant être mis en place par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Le projet a démarré en juin 2017 et se terminera en juin 2021. Les financements destinés aux travaux pour le Fonds pour l'éléphant d'Afrique ont été versés au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le sujet ne sera plus abordé ici. Le présent document sera uniquement consacré à la partie du projet destiné à soutenir la gestion durable des espèces d'arbres inscrites à la CITES.
3. Préoccupée par le fait que la survie à long terme d'essences commercialement rentables pourrait être menacée par la surexploitation, la Conférence des Parties a convenu d'inscrire plus de 900 espèces d'arbres aux Annexes de la CITES, comme les bois de rose des genres *Dalbergia*, *Guibourtia* et *Pterocarpus* récemment inscrits à l'Annexe II. Le Programme CITES sur les espèces d'arbres a pour objectif de fournir une aide financière directe à des Parties sélectionnées afin qu'elles prennent des mesures de conservation et de gestion propres à assurer que leur commerce de bois, d'écorces, d'extraits et autres produits d'espèces inscrites à la CITES est durable, légal et traçable, et qu'il respecte les dispositions de la Convention.

Objectifs du Programme CITES sur les espèces d'arbres

4. Les objectifs spécifiques du Programme CITES sur les espèces d'arbres auquel contribue largement le projet financé par l'UE sont :
 - a) assurer la gestion durable des espèces rares et de leurs produits ;
 - b) contribuer au commerce légal, traçable et équitable des produits issus des espèces d'arbres inscrites à la CITES ;
 - c) améliorer et renforcer la gouvernance des forêts, les politiques de gestion des forêts et les capacités de lutte contre la fraude et assurer des avantages à long terme ; et
 - d) contribuer au développement rural dans des régions souvent reculées, à la croissance économique durable au niveau national, à l'essor d'un secteur privé en bonne santé et à une réduction à long terme de la pauvreté.

¹https://cites.org/eng/news/pr/EU_contributes_8_million_Euro_support_CITES_tree_species_programme_protection_African_elephants_14_072017

5. Le Programme CITES sur les espèces d'arbres devrait avoir d'importantes répercussions grâce à l'amélioration de la gestion et de la protection des espèces inscrites à la CITES, ce qui, en retour, aura des effets positifs sur les économies locales. Les résultats escomptés peuvent être résumés comme suit :
- a) amélioration des capacités techniques et technologiques pour l'élaboration d'avis de commerce non préjudiciable, y compris dans le domaine des inventaires forestiers, de la cartographie des aires de répartition et des plans de gestion spécifiques aux espèces CITES ;
 - b) amélioration des connaissances sylvicoles et écologiques induisant une meilleure gestion des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES ;
 - c) renforcement des capacités en matière d'identification des produits forestiers, ligneux ou non-ligneux, ainsi que des systèmes d'information et de suivi ;
 - d) outils d'identification des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES, améliorés et développés en utilisant des applications informatiques et d'autres supports de formation pour identifier et suivre les produits de ces espèces ;
 - e) réalisation d'études de marché et mise en place de systèmes d'information sur les produits de la forêt ;
 - f) création de forums nationaux, de groupes de travail régionaux et internationaux, et soutien aux actions de sensibilisation efficaces ;
 - g) stabilité ou amélioration de l'emploi dans le secteur forestier ; et
 - h) soutien à long terme à la gestion durable des arbres et des forêts dans les principaux États des aires de répartition.

Structure et mode opératoire du Programme CITES sur les espèces d'arbres

6. La structure du Programme CITES sur les espèces d'arbres figure à l'annexe 2.

Financement

7. Bien que le principal donateur du Programme CITES sur les espèces d'arbres soit la Commission européenne, le Secrétariat de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a informé le Secrétariat CITES en avril 2018 que les États-Unis d'Amérique contribuaient au programme par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OIBT. Dans le contexte de leur collaboration soutenue, les secrétariats de l'OIBT et de la CITES ont conclu un accord de financement à petite échelle et un accord de coopération de projet, destinés à soutenir le Programme CITES sur les espèces d'arbres. L'OIBT peut fournir d'autres financements au Programme CITES sur les espèces d'arbres par le biais du Programme de travail biennal de l'OIBT PP-A/52-320, *Améliorer la collaboration entre l'OIBT et la CITES*. Le Secrétariat CITES poursuivra le renforcement de sa collaboration avec l'OIBT, s'appuyant sur plus de dix années de travail conjoint dans le cadre du *Programme OIBT-CITES sur l'application de la CITES aux espèces d'arbres tropicaux* et conformément aux dispositions de la résolution Conf. 14.4, *Coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux*

Appui régional

8. Pour faciliter le bon déroulement du Programme CITES sur les espèces d'arbres, trois coordonnateurs régionaux ont été nommés. Le coordinateur général du programme est également coordinateur pour l'Amérique Centrale et du Sud et les Caraïbes, tandis que deux autres coordinateurs ont été recrutés pour assister l'Afrique et l'Asie. Leurs tâches comprennent :
- a) aider à la formulation des besoins et priorités d'un projet national ;
 - b) aider à la conception de projets ou d'actions ;
 - c) surveiller les progrès dans la mise en œuvre des actions approuvées et du budget par les organes d'exécution ;
 - d) aider à organiser des réunions, selon les besoins ;

- e) fournir un avis technique pour éviter les doublons ; et
- f) interagir au besoin avec d'autres projets et programmes du Secrétariat CITES.

Comité consultatif

- 9. Selon les dispositions de l'accord financier avec l'Union Européenne, un comité consultatif a été créé en octobre-novembre 2017. Sa première réunion a été organisée le 27 novembre 2017, en marge de la 69^e session du Comité permanent (SC69, Genève, novembre 2017). Une deuxième réunion s'est tenue par voie électronique du 12 au 16 mars 2018 et une troisième à Yokohama, au Japon, le 7 novembre 2018. Les procès-verbaux de ces réunions seront disponibles au début de l'année 2019 sur la page Web du programme.
- 10. Les précisions sur le mandat du Comité consultatif, ses membres et son mode opératoire figurent à l'annexe 3.

Premier appel à projets

- 11. Le premier appel à projets a été lancé en août 2017 pour les Parties d'Afrique, d'Asie ainsi que d'Amérique Centrale, du Sud et des Caraïbes, dans la [Notification No. 2017/059](#) du 22 août 2017. Les modalités et conditions de la soumission des propositions pour lesquelles des financements étaient demandés figurent à l'annexe 4. Les propositions devaient être soumises le 15 octobre 2017, au plus tard.
- 12. En réponse à ce premier appel, le Secrétariat a reçu 68 propositions résumées, pour un montant total de 14 millions d'USD. Compte tenu des critères de sélection et des financements disponibles, 16 d'entre elles ont été classées par ordre de priorité par le Secrétariat sous la direction du Comité consultatif. Deux groupes de trois Parties ont été invités à travailler ensemble, donnant lieu à deux nouvelles propositions trinationales. Ainsi, le nombre total de projets sélectionnés pour un financement était de 18. Cinquante-deux propositions pourraient potentiellement être encore développées avant de devenir éligibles, et elles ont été mises sur la liste d'attente jusqu'à ce que de nouveaux fonds deviennent disponibles.
- 13. Le Secrétariat a donné la priorité à huit propositions d'Afrique, cinq d'Asie et cinq d'Amérique Centrale, du Sud et des Caraïbes (voir annexe 6). Les Parties concernées ont été invitées à développer leurs propositions complètes avec l'aide des trois coordinateurs régionaux, projets qui devaient être soumis le 31 janvier 2018, au plus tard. Après la soumission des 18 propositions « complètes », le Secrétariat a recruté en février 2018 deux experts ayant une vaste expérience dans la conception de projets forestiers afin qu'ils assurent une évaluation technique des propositions. Au cours du mois, ils ont procédé à des évaluations détaillées et ont formulé des recommandations sur chacune des propositions. L'OIBT a également évalué les propositions soumises par les pays membres de l'OIBT et formulé des recommandations. Tenant compte des évaluations des experts et des priorités fixées par la Conférence des Parties, le coordinateur a fourni au Comité consultatif une recommandation finale sur les projets, ce qui a permis aux coordinateurs régionaux d'aider les Parties dans leurs régions respectives à finaliser les documents du projet. Les contrats pour les propositions acceptées sont en cours de rédaction et le premier lot de huit propositions devait être signé par toutes les parties intéressées à la fin janvier / début février 2019.
- 14. Trois réunions régionales ont été prévues, qui devaient fournir une formation sur le fonctionnement de la Convention pour ce qui concerne les espèces d'arbres, réunions axées sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable et autres aspects importants du travail des Parties sur les espèces d'arbres et dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres. Deux de ces réunions régionales ont déjà été organisées. Elles ont été l'occasion d'interagir avec les coordinateurs régionaux et de commencer l'application partielle de quelques décisions adoptées à la CoP17 concernant les arbres. Pour plus de précisions, voir l'annexe 5.

Leçons tirées à ce jour

- 15. Comme il a été dit plus haut, au cours des dix dernières années le nombre de propositions d'inscriptions d'espèces d'arbres aux Annexes CITES acceptées par la Conférence des Parties a créé des difficultés nombreuses. Entre 2006 et 2016, plusieurs Parties ont obtenu un appui par l'intermédiaire du *Programme OIBT-CITES sur l'application de la CITES aux espèces d'arbres tropicaux*. Les Parties bénéficiaires de ce programme ont apprécié cette aide, sentiment souvent exprimé dans les rapports et interventions orales aux réunions CITES ou OIBT. Le programme OIBT-CITES a financé des inventaires et des orientations sur les techniques de récolte de certaines essences inscrites à la CITES qui ont permis aux Parties sélectionnées

de formuler des avis de commerce non préjudiciable. Il a financé des travaux sur l'identification des espèces (par ex., en finançant des laboratoires, des avancées technologiques, la publication de manuels et la formation des personnels, ou en trouvant des spécialistes de taxons ciblés), et sur les contrôles de la chaîne d'investigation. Le programme a financé des études de marché sur les taxons ciblés, à savoir *Swietenia*, *Gonystylus*, *Aquilaria* et *Prunus*. Enfin, le Programme OIBT-CITES a aidé certains pays d'exportation à se conformer aux recommandations de l'Étude du commerce important et à prendre des mesures permettant la levée des suspensions de commerce. Le Programme OIBT-CITES s'est déroulé en deux phases de quatre années, et l'expérience a été précieuse pour le Programme CITES sur les espèces d'arbres. L'organisation interne du Secrétariat dans le domaine de l'appui juridique et administratif pourvoit aux besoins des activités de base du Secrétariat et n'est pas tout à fait adaptée aux vastes programmes financés extérieurement. C'est la première fois que la CITES met en place un petit programme de subventions et il a fallu créer des protocoles et procédures internes. Les leçons tirées du Programme de suivi de l'abattage illicite d'éléphants (MIKE) et du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) ont également permis au Secrétariat de progresser sur ce nouveau programme sur les espèces d'arbres.

Perspectives à plus long terme

16. Comme il a été dit au paragraphe 12 ci-dessus, le Secrétariat a reçu 68 demandes d'aide en réponse à son appel à projets (pour un montant de 14 millions d'USD) dont seuls 18 peuvent être financés par le Programme CITES sur les espèces d'arbres. Le Secrétariat a engagé des discussions préliminaires avec les donateurs, l'OIBT et le Comité pour les plantes, sur la possibilité de poursuivre le travail entamé dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres au-delà de juin 2021.
17. À la 24^e session du Comité pour les plantes (PC24, Genève, juillet 2018), le Secrétariat a présenté le document PC24 Doc. 9.2, *Programme CITES sur les espèces d'arbres*, décrivant minutieusement l'origine, les objectifs, la structure et les premiers résultats du programme. Le Comité pour les plantes a « *encouragé le Secrétariat à explorer l'avenir du programme CITES sur les espèces d'arbres pour assurer sa continuation* ».
18. Le Secrétariat souligne la forte demande en support technique et financier de la part des Parties pour les aider à surmonter les difficultés rencontrées dans l'application de la Convention, s'agissant des espèces d'arbres inscrites aux Annexes CITES. Le Programme CITES sur les espèces d'arbres appuie directement neuf décisions de la CoP17 relatives aux arbres (voir les annexes 5 et 6) et contribue à plusieurs autres décisions et résolutions concernant les arbres. Si le nouveau Programme CITES sur les espèces d'arbres peut aider certaines Parties et certains acteurs concernés dans les prochaines années, le Secrétariat est d'avis que les Parties auraient besoin d'un appui technique et financier à plus long terme, cohérent et complet, pour créer les capacités nécessaires à l'application de la Convention pour les espèces d'arbres inscrites à la CITES.

Autres programmes CITES hébergés par le Secrétariat

19. À ce jour, le Secrétariat gère deux programmes à long terme d'appui à l'application de la Convention. Ce sont le Programme de suivi de l'abattage illicite d'éléphants (MIKE) et le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), en plus du Programme CITES sur les espèces d'arbres. Pour en savoir plus, les Parties sont invitées à consulter le document CoP18 Doc. 69.2, *Rapport sur le suivi de l'abattage illégal des éléphants (MIKE)* et le document CoP18 Doc. 15.5, *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)*. Les programmes MIKE et ICCWC ont été adoptés par la Conférence des Parties pour fournir aux Parties un appui plus permanent pour les travaux de protection des éléphants et de lutte contre la fraude en matière de criminalité liée aux espèces sauvages et à la forêt. Le Programme CITES sur les espèces d'arbres, MIKE et ICCWC se coordonnent et collaborent dans divers domaines au sein du Secrétariat et les trois programmes cherchent à assurer une complémentarité des actions dans toute la mesure du possible, ainsi qu'une harmonisation dans les domaines de la visibilité et de la sensibilisation.

Champ d'application

20. L'annexe 7 fournit un résumé de la structure actuelle, du champ d'application et des ressources du programme CITES sur les espèces d'arbres jusqu'en juin 2021.
21. L'annexe 8 décrit le projet de budget et les sources de financement qui permettraient d'appliquer les projets de décision figurant à l'annexe 1.

Produits non-ligneux de la forêt dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres

22. Il convient de rappeler que le Programme CITES sur les arbres comprend des travaux sur les espèces d'arbres qui ne sont pas utilisés essentiellement pour leur bois, mais plutôt pour des marchandises apparaissant dans le commerce international comme les extraits, ou l'écorce. *Prunus africana* en fournit un bon exemple car il s'agit d'un arbre utilisé à des fins médicinales dont l'écorce séchée est le principal produit exporté. Des composés extraits de l'écorce sont utilisés dans l'industrie pharmaceutique. Tout programme futur sur les espèces d'arbres doit cibler plus nettement ces espèces commercialisées pour une utilisation autre que le bois.
23. Avec l'appui de l'Allemagne et de la République de Corée, le Secrétariat a mené des recherches destinées à mieux connaître le commerce des produits médicinaux non-ligneux de la forêt. Les résultats ont été présentés dans des documents d'information (voir [PC23 Inf. 10](#), [PC24 Inf. 7](#) et [SC70 Inf. 36](#)) et en marge des sessions du PC23 et du PC24, et ils ont été discutés au cours de consultations bilatérales avec diverses Parties et institutions concernées. L'étude a démontré l'importance de l'usage médicinal qui est l'une des classes les plus importantes de produits non-ligneux de la forêt, en volume du commerce, en valeur commerciale et en matière de protection des espèces. Elle illustre également le fait que ces flux commerciaux attirent peu l'attention, notamment s'agissant de leur importance dans la protection des espèces et dans les moyens d'existence des communautés locales ; l'étude a également mis en lumière les caractéristiques générales de ce commerce justifiant une approche holistique par la CITES de cette classe de taxons, comme il est rappelé dans le document CoP18 Doc. 55. Ce document explore plus avant les synergies potentielles et la coordination entre le renforcement de l'application de la Convention aux espèces d'arbres inscrites à la CITES et les espèces de plantes médicinales.

Conclusions

24. Le Secrétariat a élaboré des projets de décisions qui permettront d'évaluer avec les Parties les progrès réalisés au cours de la période intersessions entre la Cop18 et la CoP19 et, en fonction des résultats obtenus, d'envisager la possibilité de poursuivre le programme au-delà de 2021.

Recommandations

25. La Conférence des Parties est invitée à :
- a) envisager l'adoption des projets de décisions sur le Programme CITES sur les espèces d'arbres contenues à l'annexe 1 ; et
 - b) donner son avis au sujet de recommandations sur les travaux futurs à exécuter dans le cadre de ce programme.

Projets de décisions relatives au Programme CITES sur les espèces d'arbres

À l'adresse des Parties

- 18.AA Les Parties sont invitées à fournir au Secrétariat des informations sur les leçons tirées de leurs expériences et sur les recommandations relatives aux :
- a) travaux réalisés dans le cadre du programme OIBT-CITES sur l'application de la CITES aux espèces de bois tropicaux et sa contribution à l'application de la Convention ; et
 - b) travaux réalisés dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres pour les espèces d'arbres inscrites à l'Annexe II.

À l'adresse du Comité pour les plantes

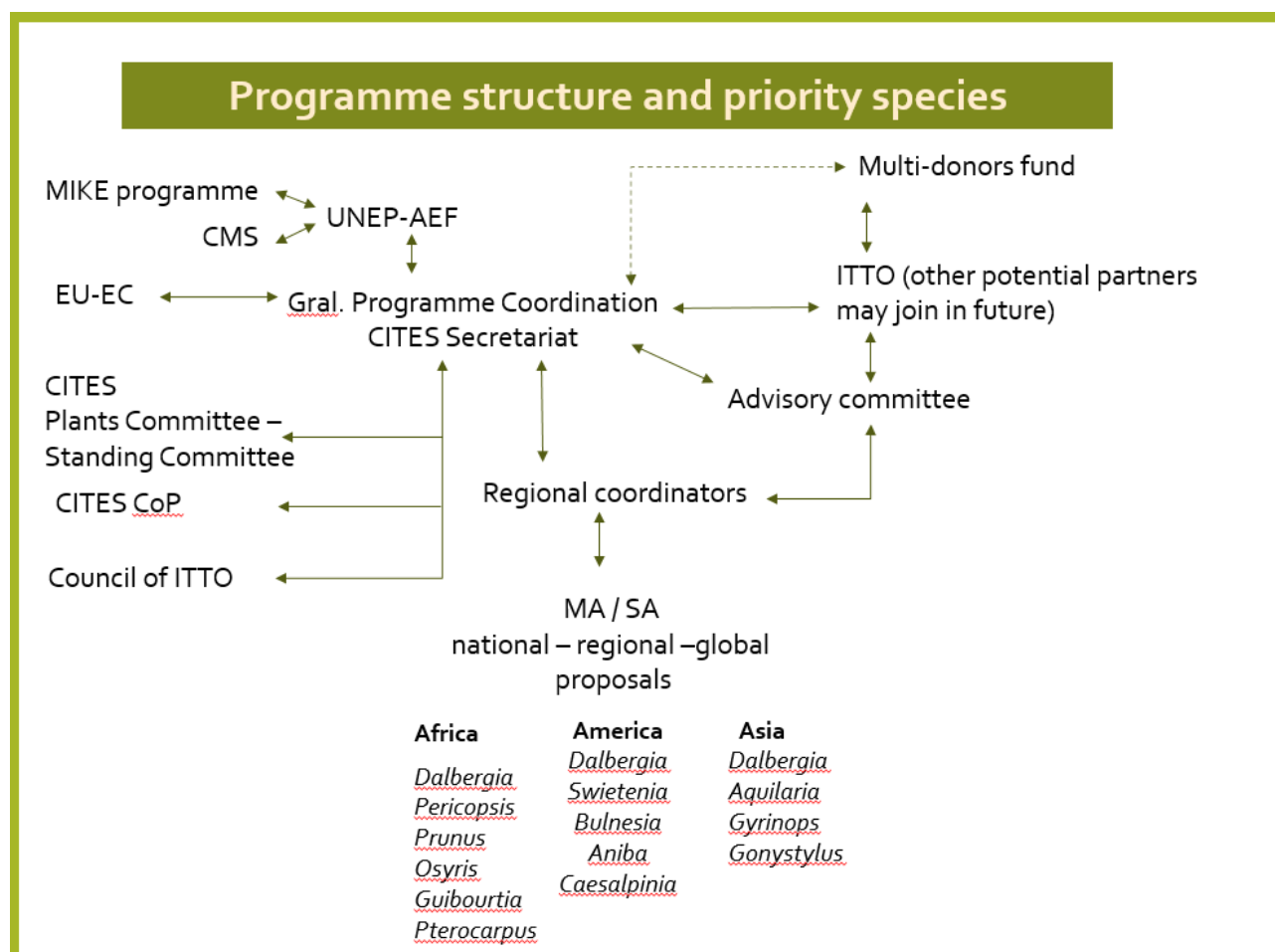
- 18.BB Le Comité pour les plantes examine tous les rapports du Secrétariat relatifs à l'application du Programme CITES sur les espèces d'arbres et, le cas échéant, formule des recommandations au Secrétariat et au Comité permanent.

À l'adresse du Comité permanent

- 18.CC Le Comité permanent examine les rapports du Secrétariat et du Comité pour les plantes relatifs à l'application du Programme CITES sur les espèces d'arbres et, en tenant compte d'autres discussions relatives aux actions de renforcement des capacités, formule des recommandations au Secrétariat, aux Parties et organisations, au sujet du Programme CITES sur les espèces d'arbres et de son avenir à long terme.

À l'adresse du Secrétariat

- 18.DD Le Secrétariat :
- a) recueille les informations relatives à la décision 18.AA et les communique au Comité pour les plantes ;
 - b) rend compte au Comité pour les plantes et au Comité permanent des avancées réalisées dans le domaine de l'application du Programme CITES sur les espèces d'arbres ;
 - c) rend compte, en consultation avec le Comité permanent, des avancées réalisées dans le domaine de l'application du Programme CITES sur les espèces d'arbres à la 19^e session de la Conférence des Parties ; et
 - d) poursuit sa collaboration avec les organisations œuvrant, sur les questions liées à la forêt, comme l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et autres membres du Partenariat collaboratif sur les forêts (PCF), au renforcement de l'appui aux Parties en matière d'application de la Convention aux espèces d'arbres inscrites à la CITES.

Structure of the CITES Tree Species Programme

CITES Secretariat: the CITES Secretariat is the implementing agency of the EU-project entitled: *Supporting sustainable management of endangered tree species and conservation of the African Elephant* (for more details and it directs the overall work and expenditures of the 7 million Euro earmarked to support the CITES Tree Species Programme).

Regional Coordinators (RCs): the three Regional Coordinators assist participating Parties for 6 months a year of work spread in a year calendar. There is insufficient funding for recruiting the Regional Coordinators full time. The RCs liaise directly with Management and Scientific Authorities in their respective regions and facilitate the work on target species that have been identified as priority species for work under the CITES Tree Species Programme.

Advisory Committee (AC): The CITES Secretariat does not have funding for organizing physical meetings of the Advisory Committee so it does that on an opportunistic basis when delegates attend other CITES official meetings. When physical meetings are not possible, the Committee works by electronic means. (See Annex 4 for more details).

EU-EC: the main donor of the CITES Tree Species Programme is the European Union through the European Commission. In this regard the CITES Secretariat reports regularly to the EC and holds meetings as necessary.

CITES Plants Committee, CITES Standing Committee and CITES Conference of the Parties (CoP): the CITES Secretariat will regularly report to the CITES official meetings and to other organizations official meetings as necessary.

ITTO Secretariat, Council of ITTO: ITTO remains the main partner of the CITES Tree Species Programme. The ITTO Secretariat reports annually on CITES activities to its Council and gives the opportunity to the CITES Secretariat to complement that report. The participation of the CITES Secretariat at the ITTO Council also provides an opportunity to ITTO Member countries and donors to feed the current work under the CITES Tree Species.

Multi-donors fund: further contributions can be received through the CITES or through the ITTO Secretariats.

UNEP-AEF, MIKE, CMS: the EU-project entitled *Supporting sustainable management of endangered tree species and conservation of the African Elephant* earmarked 1 million Euro for the African Elephant Fund to be implemented by UNEP although that work is overseen by the CITES Secretariat. The Secretariat MIKE is a member of the AEF Steering Committee and as a permanent programme of the Secretariat assists in informing the latter on latest developments and work under the AEF. The CMS Secretariat could be involved in future work of the AEF.

Terms of Reference of the CITES Tree Species Programme Advisory Committee

1. Mandate and key tasks

An Advisory Committee is established to support the implementation of the CITES Tree Species Programme, and provide non-binding strategic and technical advice.

The tasks of the Advisory Committee will include the following:

- Provide guidance on the roadmaps produced by the regional coordinators.
- Provide advice and input on proposal applications.
- Be informed about and comment on the overall progress of the implementation of programme.
- Discuss issues and challenges identified by the programme team and implementers, and propose remedial actions, as appropriate.

The Advisory Committee findings and recommendations may be reported by the CITES Secretariat to both donors and to the CITES official bodies.

2. Composition

The Advisory Committee consists of the following:

- Three Party representatives from each of the three CITES regions concerned by the programme (Africa; Asia; Central and South America and the Caribbean).
- Programme donor representatives
- Two scientists
- CITES Secretary General (Chair)²
- CITES Tree Species Programme Coordinator and Programme Assistant (Secretary to the Advisory Committee)
- Three Regional Coordinators
- ITTO Secretariat (*ex officio*).

Effort will be made to ensure that the Advisory Committee remains small and flexible, whilst ensuring effectiveness and regional balance. A minimum of one-Party representative from each of the three CITES regions concerned by the programme (Africa; Asia; Central and South America and the Caribbean); one donor, and the CITES Secretariat will form a quorum for conducting physical meetings.

Additional members to the Advisory Committee may join at a later stage by agreement. The number of donors present in each meeting cannot outnumber the number of Party representatives.

All members to the Advisory Committee will contribute on a voluntary basis and will self-finance their participation at physical meetings.

3. *Modus operandi*

The Advisory Committee will conduct its work mostly through email exchange. The CITES Tree Species Programme Coordinator will ensure that information is shared among the Advisory Committee members. A dedicated programme webpage will be created in early 2019 and maintained to share relevant programme information and to facilitate communication with the Advisory Committee.

² For the entire duration of this project and to be reconsidered at a later stage.

These will be closed meetings. In the case that another Party observer would like to attend a particular meeting, that will need to be considered in advance by the Advisory Committee members and, on a case by case basis.

Subject to financial availability, the Advisory Committee will aim to meet face-to-face on an opportunistic basis in the margins of CITES official and other relevant meetings.

At the beginning of each Advisory Committee meeting, the Chair will present the agenda and invite a round of self-introduction of participants. The assistant of the programme will take notes of discussions and prepare minutes that will be shared with all participants.

Rules of procedure may be adopted, if necessary, to help with a smooth running of each meeting.

CITES Tree Species Programme Advisory Committee
Members and contact information

Asia		
Cambodia* Mr. Ty Sokhun Chairman CITES Management Authority of Cambodia Secretary of State Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF)	Indonesia* Indra Exploitasia (Mrs) - Director of Biodiversity Conservation CITES Management Authority of Indonesia Directorate of Biodiversity Conservation	Vietnam* Mr. Vuong Tien Manh Deputy Director Viet Nam CITES Management Authority Administration of Forestry Ministry of Agriculture and Rural Development
India* Mr. Tarun Kathula Wildlife Division, Ministry of Environment, Forest and Climate Change (MoEF&CC)	Malaysia* Mr. Dato' Wan Mazlan Wan Mahmood Undersecretary Biodiversity and Forestry Management Division Ministry of Water, Land and Natural Resources (KATS)	Thailand* Mr. Somkiat Soontornpitakool Director of CITES Management Authority of Thailand Department of National Parks, Wildlife and Plant Conservation
Africa		
Gabon* Mr. Brice Léandre Meyé Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées	Tanzania Dos Santos Silayo Tanzania Forest Agency CE	Côte d'Ivoire* Ms. Salimata Kone, Ministère des Eaux et Forêts - Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques
Cameroon* Mr. Daniel Amendé	Madagascar* Mr. Liva Ramiandrarivo, Organe de Gestion CITES, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	Senegal Mr. Abba Sonko, Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols/Organe de Gestion CITES au Sénégal

Central, South America and the Caribbean		
Brazil* Ms. Claudia M. C. de Mello Autoridad Administrativa CITES Claudia M. C. de Mello Diretoria de Uso de Biodiversidade e Florestas Coordenação de Comércio Exterior Coordenadora	Guatemala* Mr. César Augusto Beltetón Scientific Authority CITES Consejo Nacional de Áreas Protegidas	Argentina Mr Eduardo Manghi Coordinator 26.311 National Law Implementation Unit National Native Forest Dept. Secretariat of Environment and SustainableDevelopment
Perú* Ms. Irma Betty Romero Rodriguez Autoridad Administrativa CITES Dirección de Gestión Sostenible del Patrimonio Forestal	Bahamas Ms. Danielle Hanek MSc.Forest Officer Forestry Unit Ministry of the Environment and Housing	Nicaragua Mr. René Salvador Castellón Autoridad Administrativa CITES Ministerio del Ambiente y Recursos Naturales (MARENA)
Programme donor representatives		
European Commission Mr. François Busson Policy Officer - Forestry and Biodiversity European Commission International Cooperation and Development Unit C2 – Environment, Natural Resources, Water		
United States of America Ms. Anne St. John Biologist Division of Management Authority U.S. Fish and Wildlife Service		
CITES TREES SPECIES PROGRAMME TEAM		
Evaluators/Scientists		
Mr. Ian Thompson Thompson Forest Consulting Inc.	Mr. Jorge Malleux Consultor forestal Internacional Profesor Emérito Universidad Nacional Agraria - La Molina Lima Perú	
CITES Secretary General		
Ms. Ivonne Higuero		
CITES Secretariat Tree Species Programme Coordinator and Programme Assistant		
Ms. Milena Sosa Schmidt CITES Tree species programme Coordinator	Vacant ProgrammeAssistant	

Three Regional Coordinators		
Mr. Jean Lagarde BETTI Regional Coordinator for Africa, CITES Tree Species Programme,	Mr. Thang HooiChiew, Regional Coordinator for Asia, CITES Tree Species Programme,	Ms. Milena Sosa Schmidt Regional Coordinator for Central and South America and the Caribbean
ITTO Secretariat (ex officio) Mr. Steven E. Johnson Assistant Director Division of Trade and Industry International Tropical Timber Organization (ITTO)		
Observers		
<u>European Union</u> Hélène PERIER Forest and Wildlife Policy Officer Unit F3 - Multilateral Environmental Cooperation DG Environment - European Commission Michaela SCHWEDELER Policy Officer DG Environment - European Commission		<u>Argentina</u> Mr Maximiliano Azcona CITES Scientific Authority on Forest Products National Native Forest Department Secretariat of Environment and Sustainable Development <u>United States of America</u> Ms. AyshaGhadiali, Policy Analyst Forest Service International Programs

Member
Alternate member

* ITTO member country

Extra contacts

The United States of America has requested that in the event that the Member and the Observer of that delegation are not available, to please contact Mr. Luke Thompson at:

Mr. Luke D. Thompson,
Foreign Affairs Officer
Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs
Office of Conservation and Water (OES/ECW)
U.S. Department of State
Tel: +1-202-647-0658

European Union
Dagmar Zíková
CITES Scientific Officer
Unit F3 - Multilateral Environmental Cooperation
DG Environment - European Commission
Tel + 32 2 296 32 93
Av. Beaulieu 9 - office 3/124
1160 Brussels

Conditions and requirements for submission of proposals for which funding is requested**1. Geographical and taxonomic scope:**

Considering efforts to assist Parties to implement the Convention for CITES listed tree species, the financial support will be available for the implementation of activities in three target CITES regions: Africa, Asia, and Central and South American and the Caribbean. The tentative list of candidate species for the programme is as follows (* are the target key species):

Asia: *Dalbergiacochichiniensis**, *Pterocarpus sanctalinus**, *Taxus* spp., *Aquilaria* spp., *Gyrinops* spp., *Gonystylus* spp.

Africa: *Diospyros* spp. (Madagascar)*, *Dalbergia* spp. (Madagascar), *Pericopsiselata*, *Osyrislanceolata**, *Pterocarpus erinaceus**, *Prunus Africana*, *Guibourtia demeusei*; *G. pellegriniana*; *G. tessmsnnii*.

Central and South America and the Caribbean: *Swietenia* spp. (3 species) (Central American spp.*), *Dalbergianigra**, *Dalbergia granadillo*, *Dalbergiastevensonii**, *Dalbergiaretusa**, *Anibarosaedora*, *Bulnesiasarmientoi*.

2. Organizational eligibility:

Project proposals can be submitted and implemented directly by the CITES Management Authority, or by other entities in cooperation with the CITES Management Authority. In the case of the latter, the proposal must be accompanied by an official letter of endorsement issued by the relevant Management authority.

3. Project budget:

The maximum funds available is USD 250,000 per project, but smaller project proposals are also invited. All applicants are strongly encouraged to include in-kind contributions or co-funding.

4. Subject areas:

Project proposals can cover a range of CITES priority areas, considering that the core areas of work are:

- 1) formulation of non-detriment findings;
- 2) marking and traceability;
- 3) tree products identification; and
- 4) capacity building.

5. Duration:

The EU Project - *Supporting sustainable management of endangered tree species and conservation of the African Elephant* will end in early 2020. Project proposals funded under the *CITES tree species programme* must therefore have a maximum duration of 2 years. Proposals for follow-up activities may be considered exceptionally at a later stage.

6. Criteria to assess eligibility of the proposal:

Questions related to selection criteria		Additional information
1. Is the implementing country a range State of CITES tree species? If yes, please specify the year when your country ratified CITES.	☐ Yes ☐ No	
2. Is the project linked to CITES Decisions or Resolutions agreed by the CITES Conference of the Parties? If yes, please indicate the Decisions and Resolutions that justify the implementation of the project.	☐ Yes ☐ No	
3. Is the implementing country an exporter of CITES tree species products?	☐ Yes ☐ No	
4. Is the implementing Party an exporter of CITES tree species products to EU member countries?	☐ Yes ☐ No	
5. Does the proposed project relate to the following core areas of work? If yes, please describe.		
5.a- non-detriment findings	☐ Yes ☐ No	
5.b- marking and traceability	☐ Yes ☐ No	
5.c- identification	☐ Yes ☐ No	
5.d- capacity building	☐ Yes ☐ No	
6. Does the implementing country have a suspension in place agreed by any CITES body; or does it have a zero export quota recommended by the CITES Conference of the Parties, the Standing Committee or the Plants Committee?	☐ Yes, a trade suspension ☐ Yes, a zero export quota ☐ No	
7. Is your country currently under the Review of Significant Trade for the target taxa of the project?	☐ Yes ☐ No	
8. In which CITES Appendix is the target taxon of the project included?	☐ Appendix I ☐ Appendix II ☐ Appendix III	
9. What is the scale of the project?	☐ small: 1 - 30,000 USD ☐ medium: 30,001 - 100,000 USD ☐ large: 100,001 - 250,000 USD	
10. Has your country submitted other project proposals to seek funding from donors, where CITES has been a partner (e.g. the ITTO-CITES Programme)? If yes, please list the previous projects that your country has implemented in the past and indicate whether it was funded by the ITTO-CITES programme or other donors.	☐ Yes ☐ No	
11. Is this project proposal a continuation of the work started with a project funded under the ITTO-CITES Programme (2006-2015)? If yes, indicate which ITTO-CITES project set the bases for this new project proposal.	☐ Yes ☐ No	

12. Is the project involving the private sector? If yes, please explain the roles and responsibilities of the industry in the activities implementation.	☐ Yes ☐ No	
13. Has your country signed a Voluntary Partnership Agreement (VPA) in the context of the EU-Forest Law for Enforcement, Governance and Trade Action Plant (FLEGT) of the European Commission? If yes, please explain how you plan to liaise with the FLEGT local branch in order to strengthen the implementation of the project.	☐ Yes ☐ No	
14. Does your country have a national strategy for the sustainable use of trees species? If yes, are the proposed activities part of the national strategic plan (please elaborate)?	☐ Yes ☐ No	
15. Does your country have a peer review and a quality control mechanism in place (if yes, please elaborate)?	☐ Yes ☐ No	

Regional Meetings and CoP17 Decisions on tree species

The CITES Tree Species Programme will invite participating Parties to one of the following three regional meetings:

Regional meeting	Dates	Venue
CITES Tree Species Programme Regional Meeting for Asia	25 to 29 June 2018	Yogyakarta - Indonesia
CITES Tree Species Programme Regional Meeting for Central and South America and the Caribbean	17 to 21 September 2018	Buenos Aires - Argentina
CITES Tree Species Programme Regional Meeting for Africa	11 to 15 March 2019	Dar es Salaam - Tanzania

The CITES Secretariat has worked to accommodate an extra meeting per region that would assist in implementing specific CoP17 Decisions. The team is blocking a full week in each region and will work actively with the ITTO Secretariat to accommodate the best possible all three ambitious programmes of work.

The regional meeting in Indonesia dedicated one day and a half to run the Second Regional Workshop on the Management of Wild and Planted Agarwood Taxa, dedicated to implementation of Decision 17.197 on *Agarwood producing – taxa*. More information is available at the following link https://cites.org/eng/news/experts-meet-indonesia-review-progress-made-implementing-cites-tree-species-programme-asia-enhancing-trade-regulation-agarwood_27082018

The regional meeting in Buenos Aires accommodated two days of training on various fronts on timber identification and trade routes. Those two days run in liaison with INTERPOL, and notably with the team of INTERPOL Project LEAF for Central and South America and the Caribbean. More information is available at the following link https://cites.org/eng/news/cites-tree-species-programme-regional-meeting-for-central-and-south-america-and-the-caribbean_27092018

Finally, the regional meeting in Africa will have at least one day dedicated to the discussion of Decision 17.255 on *Prunus africana* (see document [PC24 Doc. 20](#)) and on Decision 16.154 (Rev. CoP17) paragraph a) that addresses work on Decision 16.153 (Rev. CoP17).

National/tri-national activities prioritized for funding and presented per work category and per region under the CITES Tree Species programme

Region	NDFs (including STR countries)	Marking & traceability (including Livelihoods)	Identification	Capacity building (including Governance)
Africa (Out of 39 proposals from)	# BI Renforcement des capacités des parties prenantes en vue d'une gestion durable de <i>Prunus africana</i> Σ Dec. 16.53 - SST	GA Assessing the ecological dynamic, conservation status, and trade traceability of Kewazingo (<i>Guibourtia</i> spp.) timber species as first step for making non-detriment findings (NDFs) in Gabon. Σ Dec. 17.166-69 - SST	* KE-TZ-UG Conservation and sustainable management of <i>Osyris lanceolata</i> for economic development in East Africa. Σ Dec. 17.166-69 – SST; 16.153 (Rev. CoP17) – SST;	+ # MG Gestion durable de la population de <i>Prunus africana</i> de Madagascar : évaluation de stock, agroforesterie, technique de prélèvement et cadre réglementaire. Σ Dec. 6.53 - SST
	+ # CM Projet de plan d'action et d'actualisation de l'avis de commerce non préjudiciable en vue de la gestion durable de <i>Prunus africana</i> (Rosaceae), espèce d'arbre listée en annexe II de la CITES au Cameroun Σ Dec. 16.53 - SST			+ DRC Avis de Commerce Non Préjudiciable de <i>Pericopsis elata</i> , <i>Guibourtiademeusei</i> , et <i>Prunus africana</i> en République Démocratique du Congo. Σ Dec. 16.53 - SST
	* NG BJ TG Plan d'action et renforcement des capacités pour la gestion durable de <i>Pterocarpus erinaceus</i> (Fabaceae) au Bénin, Nigeria, et Togo Σ Dec. 16.53 - SST			* CI Projet de sauvegarde de <i>Pericopsis elata</i> (Assamela) et de <i>Pterocarpus erinaceus</i> (Bois de vène) en Côte d'Ivoire. Σ Dec. 16.53 - SST
Central and South America and the Caribbean (Out of 18 proposals)	+* NI- + * GT-SV Generación de capacidades y lineamientos técnicos de manejo para elaborar dictámenes de extracción no perjudicial orientados a las especies del género <i>Dalbergia</i> en Guatemala, Nicaragua, y El Salvador. Σ Dec. 16.53 - SST	+ * BR Rapid-field identification of <i>Dalbergia</i> woods and rosewood oil by NIRS technology. Σ Dec. 17.166-69 - SST	+ * GT Análisis integral de las especies arbóreas del género <i>Dalbergia</i> y similares a través del laboratorio forense de maderas para el fortalecimiento de la aplicación de la CITES en Guatemala.	CU Fomento de la capacidad para lograr una más efectiva implementación de la CITES para especies maderables en Cuba. Σ Dec. 17.166-69 – SST Dec. 16.53 - SST

	# AR Bases para la gestión sostenible del palo santo o <i>Bulnesia sarmientoi</i> en la Región del Gran Chaco de Argentina. Σ Dec. 17.166-69 – SST; Dec. 16.53 - SST		Σ Dec. 17.166-69 - SST	
Asia (Out of 14 proposals)	+ * VN Strengthening the Management and Conservation of <i>Dalbergiacochinchinensis</i> and other Rosewood Species in Vietnam. Σ Dec. 16.53 - SST	TH Development of DNA Markers to Identify Species and Origin of <i>Dalbergiacochinchinensis</i> Wood in Selected ASEAN Member States Σ Dec. 17.166-69 - SST	+ ID A Non-detriment Findings Report and a DNA Database for <i>Dalbergialatifolia</i> in Java and West Nusa Tenggara, Indonesia. Σ Dec. 16.53 - SST	+ * KH Integrating the guidelines and incentives for piloting of small-scale private <i>Dalbergia s</i> plantations with the determination of a Non-detriment Findings Report in Preah Vihear province in Cambodia.
	MY Establishment of Arboreta and Strengthening Institutional Network for the Conservation of <i>Aquilariamalaccensis</i> in Peninsular Malaysia. Σ Dec. 16.53 - SST			

Symbol Key: # (Currently under RST process, or have conditions/zero quota resulting from RST); + (Indicative list of target Parties under the project document. All species are possible candidate species under the project document and those with '*' appear as key target species); Σ (project contributing to the implementation of CoP17 Decs. and numbers of those Decs.). SST (Scientific Support Team leading).

Current structure, scope, resources and options for Parties with respect to the CTSP

	CTSP 2017 – 2021	Could Parties consider the following options or propose different ones?
Programme		Continue or discontinue the CITES Tree Species Programme
Structure	See Annex 2 to the present document	Same, similar or different structure?
Expected outcomes	1 – Ensure the sustainable management of rare tree species and their products; 2 – Contribute to legal, traceable, and fair trade in products from CITES tree species; 3 – Improve and strengthen forest governance, policies for forest management, and enforcement capacity and ensure benefit from long-term; and 4 – Contribute to the rural development in often remote areas, sustainable economic growth at a country level, a healthy private sector, and long-term poverty alleviation.	1 – Ensure the sustainable management of <u>CITES listed</u> tree species and their products; 2 – Contribute to legal, traceable, and fair trade in products from CITES tree species; 3 – Improve and strengthen forest governance, policies for forest management, and enforcement capacity and ensure benefit from long-term; and 4 – Contribute to the rural development in often remote areas, sustainable economic growth at a country level, a healthy private sector, and long-term poverty alleviation.
Submission of project proposals	By the Management Authorities or endorsed by that Authority although submitted by the Scientific Authority	Should a small-grants structure whereby selected Parties should submit proposals be maintained?
Subject areas	Types of activities: 1 – formulation of non-detriment findings; 2 – marking and traceability; 3 – tree products identification; and 4 – capacity-building.	Types of activities to which the programme could contribute: 1 – formulation of non-detriment findings; 2 – marking and traceability; 3 – tree products identification; 4 – formulation of legal acquisition findings; 5- monitoring and controls; and 6 – capacity-building
Target Parties	Range States of target Species in: Africa; Asia; and Central and South America and the Caribbean. Notably: Africa (Democratic Republic of the Congo, Cameroon, Mozambique, Madagascar); Asia (Cambodia, Indonesia, Myanmar, Viet Nam); and Latin America [Bolivia (Plurinational State of), Brazil, Peru, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Paraguay]	All
Target species	Africa: <i>Diospyros</i> spp. (Madagascar)*; <i>Dalbergia</i> spp. (Madagascar) <i>Pericopsis elata</i>; <i>Osyris lanceolata</i>*	All tree species listed in Appendix II that need the formulation of a non-detriment finding and the verification of legal acquisition prior to the issuance of CITES export permits hence requiring national

	<i>Pterocarputerinaceus*</i>; <i>Prunus africana</i> <i>Guibourtia demeusei</i>; <i>G. pellegriniana</i>; <i>G. tessmannii</i>. Asia: <i>Dalbergiacochichiniensis*</i>; <i>Pterocarpussanctalinus*</i> <i>Taxus</i>spp.; <i>Aquilariaspp.</i> <i>Gyrinops</i>spp.; <i>Gonystylus</i>spp. Central and South America and the Caribbean: <i>Swieteniaspp.</i> (3 species) (Central American spp.)* <i>Dalbergianigra*</i>; <i>Dalbergia granadillo</i> <i>Dalbergiastevensonii*</i>; <i>Dalbergiaretusa*</i> <i>Anibarosaedora</i>; <i>Bulnesiasarmientoi</i>	authorities to strengthen scientific and management capacities on various fronts.
Regional support	To facilitate a smooth implementation of the CITES Tree Species Programme, three Regional Coordinators have been appointed.	Considering the impact of the regional assistance experienced during the ITTO-CITES Programme and now during the CITES Tree Species Programme it would be highly recommended to keep the design with regional coordinators.
Criteria	A set of criteria used for the pre-selection of the project summaries and another set of criteria used for the evaluation of draft proposals before their revision and completion.	Should the programme's content be based on project proposals from selected Parties, and criteria for their selection? Or would criteria for the programme's activities have to be based on CoP Decisions and Resolutions, and advice from an advisory committee?
Partnerships	ITTO	Organizations or national institutions working towards a sustainable on forest management
Advisory Committee	Established to support the implementation of the CITES Tree Species Programme and provide non-binding strategic and technical advice.	Considering the impact of the regional assistance experienced during the ITTO-CITES Programme and now during the CITES Tree Species Programme it would be highly recommended to keep a functional Advisory Committee.
Resources	Currently the European Union is the unique donor of the CTSP through the CITES Secretariat. The United States of America has contributed further through the ITTO Secretariat.	Multiple options could be possible, Parties are invited to recommend their preference.

Possible candidate species for the CITES tree programme (CITES listed timber and wood products species). Key target species are marked with an *

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DECISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Le Secrétariat propose donc le budget et source de financement provisoires suivants.

S'agissant des projets de décisions présentés à l'annexe 1 :

Il ne sera besoin de mobiliser aucun financement extérieur pour appliquer les projets de décisions figurant à l'annexe 1. Le travail proposé peut être exécuté dans le cadre des travaux ordinaires des Parties, du Comité pour les plantes, du Comité permanent et du Secrétariat.